

AU QUOTIDIEN



EN ADHÉRANT À L'AOP MIEL DE CORSE - MELE DI CORSICA, VOUS PROPOSEZ AUX CONSOMMATEURS UN PRODUIT DONT L'ORIGINE ET LA QUALITÉ SONT GARANTIES.

VOUS ÊTES LES AMBASSADEURS D'UN SAVOIR-FAIRE RECONNU SUR UN TERROIR DONNÉ.

VOUS BÉNÉFICIEZ DE FORMATIONS, D'APPUIS TECHNIQUES ET D'INFORMATIONS SUR LE MONDE APICOLE.

VOUS PROFITEZ DES OUTILS DE COMMUNICATION ET DE LA NOTORIÉTÉ DE L'AOP MIEL DE CORSE.

POUR GARANTIR LE NIVEAU D'EXIGENCE DE L'APPELLATION, CHAQUE APICULTEUR HABILITÉ S'ENGAGE À RESPECTER UN CERTAIN NOMBRE DE RÈGLES :

- Travailler avec l'**abeille d'écotype corse**.
- **Respecter les conditions de production** édictées par le cahier des charges de l'AOP Miel de Corse-Mele di Corsica.
- **Réaliser les autocontrôles et accepter les contrôles** prévus.
- **S'acquitter des frais** liés à ces contrôles.
- **Renseigner les registres de traçabilité**.
- **Respecter les règles d'étiquetage**. (cf. fiche D1, D2 et D3)
- Accepter de **figurer sur la liste des opérateurs habilités**.
- **Informier l'Organisme de Défense et de Gestion** de toute modification concernant l'exploitation.

> *L'ensemble des engagements figure sur la Déclaration d'Identification*



ET FINANCIÈREMENT, QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE ?

- **Une cotisation annuelle de 80 €***
 - > Cette cotisation valide votre adhésion annuelle et donne le droit de vote à l'Assemblée Générale. C'est aussi une participation aux frais de fonctionnement de la structure.
- **Une cotisation proportionnelle au volume de production de 0,24 €* par kilo qui permet**
 - > **d'assurer les contrôles**, leur réalisation, les analyses et le paiement de l'organisme certificateur indépendant.
 - > **de bénéficier des outils de communication et des actions de promotion effectuées par le syndicat** en subvenant en partie aux 30% d'auto-financement exigés par l'ODARC, pour intervenir sur les actions de promotion.

* Tarifs des cotisations en vigueur en 2020, ils peuvent évoluer sur décision de l'Assemblée Générale.

VOUS VOULEZ VOUS IMPLIQUER ?

Le syndicat est composé de bénévoles et nous avons besoin de la participation de tous !

- Le syndicat AOP Miel de Corse – Mele di Corsica a un fonctionnement associatif : **l'Assemblée Générale permet de rendre compte aux membres** des activités réalisées au cours de l'année écoulée, de discuter des projets de l'année suivante et de valider la partie financière (cf. fiche A3).
N'oubliez pas d'y assister pour prendre une part active à la vie du syndicat.
- Des **appels à volontaires sont envoyés chaque année**, par mail pour participer aux différentes commissions. **Faites-vous connaître si vous êtes intéressés.**
- **N'hésitez pas à participer aux journées techniques et manifestations.** Ces événements sont l'occasion de rencontrer les autres membres et d'échanger entre apiculteurs.



www.mieldecorse.com



@aopmieldecorse

